



N° de résolution
ou annotation

*Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton*



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **11 décembre 2023** à 21 h 45.

Sont présents à cette séance :

- Siège #1 - Jean-Paul Grondin
- Siège #2 - Darrell Paré
- Siège #3 - Julie Leblond
- Siège #4 - Samantha Jalbert-Paré
- Siège #5 - André Roy
- Siège #6 - Rénaud Drouin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Madame Ginette Vachon directrice générale agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Jean-Benoit Létourneau, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS À DISCUTER
 - 4.1 - Acte de cession - 2e Rue Est
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE

4 - SUJETS À DISCUTER

2023-
12-8800



N° de résolution
ou annotation

2023-
12-8802

Procès-verbal

de la Municipalité d'East Broughton

4.1 - Acte de cession - 2e Rue Est

Monsieur Renald Drouin, conseiller, en position de conflit d'intérêts, se retire de la discussion.

Attendu que la 2e Rue Est appartient toujours à Renald Drouin, Michel Vachon et Gilles Grenier;

Attendu que la Municipalité a intérêt à acquérir ladite rue afin que celle-ci devienne publique;

Attendu que les propriétaires actuels sont prêts à céder ladite rue à la Municipalité sans autre considération que le service que procure cette cession aux citoyens de la Municipalité d'East Broughton.

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité que la Municipalité acquiert par cession de Renald Drouin, Michel Vachon et Gilles Grenier le lot 5 627 836 du Cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Beauce (2e Rue Est);

La cession soit consentie sans autre considération que le service que procure cette cession aux citoyens de la Municipalité d'East Broughton;

Que le maire, Jean-Benoit Létourneau et la directrice générale, Ginette Vachon, soient autorisés à signer ledit acte de cession chez le notaire et à apporter audit acte de cession toute modification ou correction qu'ils jugeront utiles ou nécessaires.

ADOPTÉE

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21h55.

ADOPTÉE


Jean-Benoit Létourneau
Maire

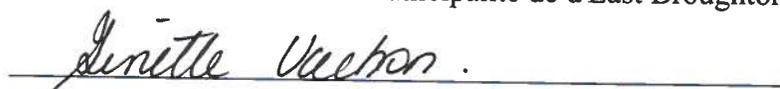

Ginette Vachon,
Directrice générale et greffière trésorière

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Jean-Benoit Létourneau, Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Ginette Vachon, directrice générale, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance extraordinaire de la Municipalité de d'East Broughton.



Ginette Vachon, Directrice générale et greffière trésorière